

# 6. Valeur environnementale



En tant que prestataire mondial de services logistiques, bpostgroup exerce un impact sur l'environnement dans toute la chaîne de valeur de l'e-commerce. Chaque jour, nous expédions plus d'un million de colis dans le monde entier via l'une des plus grandes flottes de voitures et de camions de Belgique, générant une importante empreinte carbone. C'est pourquoi nous sommes déterminés à lutter contre le changement climatique et à jouer un rôle positif dans les pays où nous opérons.

En 2022, notre groupe s'est fixé d'ambitieux objectifs fondés sur des données scientifiques et conformes à la trajectoire de 1,5°C. Ils incluent notamment une réduction de 55% de nos émissions dans le cadre des scopes 1 et 2, ainsi qu'une réduction de 14% de nos émissions pour le scope 3 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019.

Afin d'accélérer nos progrès, nous avons déployé une nouvelle stratégie et structure de gouvernance ESG, tout en investissant dans des politiques durables visant à électrifier la flotte et les voitures de société de bpost, à déployer des Ecozones dans toute la Belgique, à réutiliser et recycler les emballages, à utiliser de l'électricité verte et à concevoir de nouveaux bâtiments neutres en carbone pour nos activités.

**“Être une référence en matière de durabilité environnementale sur tous les marchés où nous opérons.”**

**-7%**

**réduction émissions CO<sub>2</sub>  
pour les scopes 1 et 2 par  
rapport à 2021**

**15%**

**livraison sans émissions  
sur le dernier kilomètre  
en Belgique**

**43%**

**électricité renouvelable  
consommée**

**80,9%**

**contenu recyclé dans  
les emballages vendus**

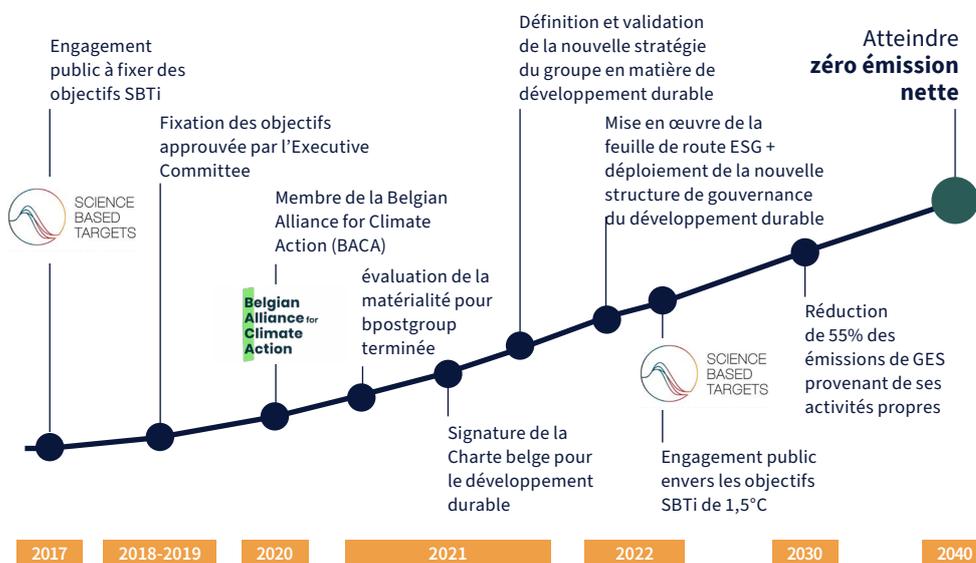
## Notre ambition zéro émission nette

bpostgroup s'engage à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2040. Cette ambition commune à long terme nous encourage à accélérer nos efforts pour décarboner la chaîne d'approvisionnement de l'e-commerce et assurer la réutilisation ainsi que le recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire.

Notre approche peut être résumée par les objectifs à moyen terme suivants : réduction des émissions inhérentes aux scopes 1 et 2 de 55% d'ici 2030 :

- Livraisons du dernier kilomètre 100% sans émission
- 100% d'électricité verte
- Emballages 100% recyclables ou réutilisables
- 100% des nouvelles voitures de société sans émission

### BPOSTGROUP S'ENGAGE FERMEMENT À INTENSIFIER ENCORE SES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



## 6.1 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement liée à l'e-commerce

### Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2030	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 2022	RÉALISATIONS EN 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Réduction des émissions scope 1 et 2 de 55% d'ici 2030 et émissions nettes nulles d'ici 2040.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dernier kilomètre 100% sans émission</li> <li>• 100% d'électricité verte</li> <li>• 100% des nouvelles voitures de société sans émission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15% des livraisons du dernier kilomètre sans émission</li> <li>• 43% d'électricité verte</li> <li>• Utilisation de carburants alternatifs pour 46 camions</li> <li>• 7% des nouvelles voitures de société sans émission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion à 9 Ecozones au total</li> <li>• 615 véhicules électriques</li> <li>• Projet pilote de logistique urbaine collaborative à Anvers</li> <li>• Panneaux solaires sur plus de 30 immeubles dans le monde entier</li> <li>• Emménagement dans un siège central certifié BREEAM Excellent en mars 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• bpost continue d'investir dans sa flotte verte.</li> <li>• Au total, c'est près de 1700 camionnettes électriques qui devraient arriver en 2023. Dix remorques à deux étages doivent également être livrées, dont certaines seront équipées de panneaux solaires. Un premier camion électrique sera également acquis en 2023.</li> </ul>

## Empreinte carbone

### Résumé des performances

		2019 (BASE)	2021	2022	TENDANCE
<b>SCOPE 1</b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>88,997</b>	<b>95,084</b>	<b>90,143</b>	↘
Flotte postale diesel et essence	tCO <sub>2</sub> eq	67,983	72,993	69,107	↘
Gaz naturel et mazout de chauffage	tCO <sub>2</sub> eq	20,986	22,065	21,020	↘
Fioul pour les générateurs	tCO <sub>2</sub> eq	28	26	16	↘
<b>SCOPE 2</b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>30,266</b>	<b>32,837</b>	<b>28,620</b>	↘
Électricité (basé sur le marché) <sup>1</sup>	tCO <sub>2</sub> eq	29,794	32,384	28,348	↘
Chauffage urbain	tCO <sub>2</sub> eq	472	453	272	↘
<b>SCOPE 1 &amp; 2</b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>119,263</b>	<b>127,921</b>	<b>118,763</b>	↘
Transport routier sous-traité	tCO <sub>2</sub> eq	113,440	118,902	89,663	↘
Voyages d'affaires	tCO <sub>2</sub> eq	1,374	513	731	↗
Navettes des collaborateurs	tCO <sub>2</sub> eq	32,977	31,091	27,011	↘
Déchets	tCO <sub>2</sub> eq	3,932	3,287	4,690	↗
Transport aérien sous-traité Belgique	tCO <sub>2</sub> eq	37,597	16,096	19,133	↗
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> - HISTORIQUE (SCOPES 1+2+3)</b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>308,583</b>	<b>297,810</b>	<b>259,991</b>	↘
Transport aérien sous-traité filiales <sup>2</sup>	tCO <sub>2</sub> eq	34,733	39,039	42,029	↗
Activités liées aux carburants et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou 2	tCO <sub>2</sub> eq	22,248	23,818	22,304	↘
Biens et services achetés	tCO <sub>2</sub> eq	76,260	116,576	101,441	↘
<b>SCOPE 3</b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>322,562</b>	<b>349,322</b>	<b>307,002</b>	↘
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> (SCOPES 1+2+3)</b>	<b>tCO<sub>2</sub>eq</b>	<b>441,824</b>	<b>477,243</b>	<b>425,765</b>	↘

En 2022, nous avons élargi les périmètres de notre reporting sur l'empreinte carbone pour nous conformer aux normes SBTi. Nous avons ajouté les émissions provenant des biens et services achetés ainsi que les émissions en amont, du puits au réservoir, de nos activités liées aux carburants et à l'énergie, et les émissions propres au transport aérien sous-traité pour les filiales de bpostgroup. Cette adaptation s'est traduite par une augmentation de l'empreinte globale. À des fins de comparaison, nous avons également inclus le périmètre historique.

En ce qui concerne le scope 1, la consommation de carburant de notre flotte a diminué de 5,3% grâce à nos efforts continus pour décarboner le dernier kilomètre. Notre consommation de gaz naturel et de mazout de chauffage a en outre diminué malgré l'ouverture de plusieurs bâtiments, grâce aux efforts déployés pour réduire la consommation d'énergie à la suite de la crise énergétique en Europe, ainsi qu'à un plus grand nombre de bâtiments performants et à une année plus chaude.

Dans le cadre du scope 2, les émissions liées à l'électricité ont baissé grâce à l'accroissement de la production photovoltaïque et de la proportion d'électricité verte.

Pour le scope 3, nous constatons que les voyages d'affaires ont augmenté à la suite de la levée des restrictions dues à la Covid-19. En revanche, nous constatons un recul des trajets domicile/travail des collaborateurs, grâce à la réduction du nombre de jours prestés, à l'augmentation du télétravail et à des méthodes de calcul plus granulaires. Les émissions liées aux déchets ont augmenté à la suite de l'accroissement des quantités de déchets dangereux générées par les entités en raison de l'élimination d'équipements spécifiques dans nos installations. Le transport aérien sous-traité a augmenté sous l'effet d'une hausse du trafic aérien. Radial, Apple Express et Landmark NAM ont en outre été inclus pour la première fois dans le transport aérien sous-traité.

<sup>1</sup> La méthode basée sur le marché reflète les choix de bpost en termes d'approvisionnement en électricité, tels que l'achat d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable. Ceci est précisé en détail dans les contrats conclus entre bpost et ses fournisseurs d'énergie.

<sup>2</sup> Depuis 2022, nous collectons des données détaillées sur le transport aérien sous-traité pour les filiales. Nous avons extrapolé les données de 2019 - 2021 à des fins de comparaison.

## Flotte et livraison vertes

### Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
KPI – Proportion de livraisons sans émission sur le dernier kilomètre <sup>(1)</sup>	%	-	8,5%	15,3%
Nombre total d'Ecozones sans émission	Nombre	-	1	9
Proportion de véhicules à carburant alternatif déployés sur le dernier kilomètre <sup>(1)</sup>	%	31	33	40
Proportion de nouvelles voitures de société sans émission <sup>(1)</sup>	%	0	0	7

(1) Nouvelles métriques depuis 2021

En 2022, bpostgroup a fait un grand pas en avant dans l'électrification de sa flotte. Le groupe a ainsi quadruplé sa flotte électrique, commandé plus de 1.000 nouvelles camionnettes électriques et lancé 8 Ecozones supplémentaires dans toute la Belgique.

## Initiatives clés de 2022

### Expansion de la flotte de véhicules électriques

La réduction de la dépendance aux combustibles fossiles est une stratégie clé pour bpostgroup. C'est pourquoi, en 2022, bpostgroup a fait un énorme pas en avant dans la distribution durable, en quadruplant la taille de sa flotte électrique.



Dans le cadre d'un renouvellement progressif de sa flotte, bpost s'est procurée :

- 46 nouveaux camions GNL,
- Plus de 500 nouvelles camionnettes électriques
- 275 nouvelles remorques électriques, en combinaison avec des vélos électriques

Dans les Pays-Bas voisins, DynaGroup a lancé un projet pilote visant à décarboner sa distribution via le déploiement de deux grands véhicules 100% électriques sur le terrain.

### Nouvelle infrastructure de recharge

bpost compte installer plus de 4.500 bornes de recharge d'ici 2030. En 2022, plus de 1.000 bornes de recharge étaient en service, soit deux fois plus qu'en 2021. Entretemps, Radial North America a lancé ses premières bornes de recharge pour voitures électriques sur notre nouveau site de l'Indiana. Et durant la mise en place de cette installation, une infrastructure a également été réalisée afin d'accueillir les futures bornes de recharge des camions électriques.

### Voitures de société sans émission chez bpost

En 2021, bpost a mis à jour sa politique en matière de voitures de société dans le but d'encourager la transition vers les véhicules électriques. L'impact de cette stratégie proactive impliquant des incitants financiers et un support pour l'installation d'une borne de recharge au domicile des collaborateurs s'est poursuivi en 2022.

Les efforts initiaux ont été étoffés :

- (i) via une campagne de sensibilisation au choix d'une voiture 100% électrique dans les cas appropriés ;
- (ii) et via des négociations avec notre fournisseur de parking, afin de proposer des solutions pour la recharge des batteries au siège centrale de Bruxelles.

En 2023, la politique relative aux voitures de société fera l'objet d'une nouvelle analyse en vue d'accélérer la transition vers l'objectif "zéro émission" avant l'échéance de 2026.

### De nouveaux modèles plus écologiques pour la logistique urbaine

#### Encore plus de points d'enlèvement dans toute la Belgique

En 2022, 300 nouveaux points d'enlèvement ont été ajoutés au réseau existant, qui incluent notamment de nouveaux distributeurs de colis à 200 emplacements. Au total, bpost propose 2.800 points d'enlèvement (Bureaux de Poste, Points poste, Points Colis, Distributeurs de Colis...). D'ici 2030, nous comptons avoir quelque 4.000 points d'enlèvement à travers toute la Belgique, de sorte que chacun puisse réceptionner ou livrer des colis à un endroit proche de son domicile.

#### Ecozones

Les Ecozones sont un réseau dense incluant des points de collecte dans les centres-villes (Bureaux de Poste, Points poste et Points colis), des Distributeurs de Colis, ainsi qu'une flotte de vélos et camionnettes 100% verts, dont l'objectif est de réduire le nombre de déplacements en voiture dans le cadre des livraisons. Avec, à la clé, deux avantages majeurs pour les villes et les citoyens : premièrement, une amélioration de l'air qu'ils respirent et deuxièmement, un gain de commodité dans leur quotidien bien rempli.

En 2019, bpost a lancé un projet pilote à Malines et depuis, plusieurs villes belges ont été transformées en Ecozone bpost. Namur, Louvain, Mons, Bruxelles, Courtrai, Bruges, Ostende et Louvain-la-Neuve sont toutes desservies par des véhicules sans émission.

Selon des chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), bpost a réduit ses émissions de carbone de 90% dans l'Ecozone de Malines, en plus d'une diminution significative du bruit et du trafic. Le projet a d'ailleurs remporté le prix de la "Réalisation environnementale de l'année" lors des Parcel and Postal Technology International Awards de Vienne en octobre 2021.

#### Optimisation des trajets

Aux Pays-Bas, DynaGroup cherche également à réduire les kilomètres parcourus et les émissions de CO<sub>2</sub>, objectif qu'il compte atteindre via un nouveau logiciel d'optimisation des trajets. Cette puissante solution basée sur le cloud s'intègre au système de gestion des transports existant et réduit les émissions de CO<sub>2</sub> de près de 5% grâce à des tournées plus courtes et plus efficaces.

#### CULT

bpost est membre de la Collaborative Urban Logistics & Transport (CULT), une communauté d'entreprises qui partagent une même vision de la logistique urbaine durable. Depuis l'adoption de ce modèle, les kilomètres parcourus ont été réduits de 25% et les émissions de 90% grâce aux livraisons conjointes dans la ville d'Anvers. Danone, Delhaize, Jacobs Douwe Egberts, Pro-Duo, Proximus, Telenet et Schoenen Torfs combinent leurs volumes destinés aux points de vente et aux particuliers dans la ville d'Anvers et font appel à bpost pour les livrer ensemble. Le regroupement intelligent de marchandises à la périphérie de la ville se traduit immédiatement par une réduction de 25% des kilomètres parcourus et de 90% des émissions.

## Bâtiments verts

### Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Proportion d'électricité renouvelable	%	49	41	43
Capacité totale des installations d'électricité renouvelable	MWc	4.830	7.451	8.238
Superficie totale des installations d'électricité solaire	m <sup>2</sup>	45.890	57.304	66.042

bpostgroup a augmenté sa proportion d'électricité renouvelable par rapport à 2021. En Belgique, nous avons presque atteint l'objectif de 100%, tout en produisant près de 7% de l'énergie que nous consommons. Aux États-Unis, nous avons augmenté la capacité de nos installations solaires.

## Initiatives clés de 2022

### Vers le zéro énergie fossile pour bpost

bpost investit en vue de réduire l'impact environnemental de ses activités, de ses bâtiments et de ses installations, qui consomment tous de l'électricité, du gaz et de l'eau. En avril 2022, près de 1.500 collaborateurs des services centraux de bpost-group ont déménagé vers la nouvelle tour Multi à Bruxelles, qui offre une vitrine parfaite aux ambitions de bpostgroup en matière de durabilité. En effet, il s'agit du premier bâtiment neutre en CO<sub>2</sub> et exempt de combustibles fossiles de la capitale, dont 89% des matériaux de construction sont recyclés à partir d'autres bâtiments urbains. Le bâtiment a également obtenu la certification "BREEAM excellent" (Building Research Establishment Environmental Assessment Method). Mieux encore : les ruches pour 100.000 abeilles qui avaient été installées sur les toits du MCM, en partenariat avec la coopérative Made in Abeilles, ont également été transférées sur le toit de la tour Multi.



### Certifications BREEAM aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, DynaGroup a emménagé dans des bâtiments certifiés BREEAM (very good) et exempts de combustibles fossiles à Bleiswijk et Amsterdam. Active Ants a également obtenu une certification BREEAM pour son bâtiment à Rosendaal.

### Vers un éclairage 100% LED

bpost améliore l'efficacité énergétique de ses activités et installations afin de consommer moins d'énergie. En ce qui concerne l'électricité, nous avons remplacé l'éclairage de tous nos centres de tri, ce qui a permis de réduire de moitié la consommation de plus de 170.000 m<sup>2</sup>. En 2022, près de 150.000 m<sup>2</sup> d'installations supplémentaires ont été modernisées chez Radial, dont le réseau d'éclairage global est désormais constitué à plus de 70% de luminaires LED à haut rendement énergétique. En termes de consommation de gaz naturel, et conformément à l'objectif européen et national, nous avons également réduit les températures dans tous nos bâtiments.

### Énergie verte aux États-Unis

Dans le cadre de ses efforts en matière d'énergie solaire, Radial US a lancé sa première installation de panneaux solaires sur le toit d'un site de près de 45.000 m<sup>2</sup> à Rialto (Californie) en juin 2022. L'installation de 500 kW, construite en partenariat avec le propriétaire du bâtiment, produit suffisamment d'énergie solaire pour satisfaire 100% des besoins en électricité du bâtiment pendant la majeure partie de l'année, et jusqu'à 80% de la consommation d'énergie du site aux heures de pointe. Radial étudie actuellement d'autres projets solaires destinés au marché californien, ainsi qu'à d'autres régions d'Amérique du Nord où les conditions sont favorables à la production d'énergie solaire.



## Compensation du carbone

### Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Total des émissions de carbone compensées pour les clients	tCO <sub>2</sub> eq.	2,000	7,880	32,307

La priorité de bpostgroup est de réduire ses émissions autant que possible. Durant la période de transition, nous avons également compensé une partie des émissions de notre groupe afin d'accélérer cette évolution mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone.

bpost compense les émissions de CO<sub>2</sub> que nous ne pouvons pas (encore) éviter pour l'ensemble des colis en Belgique et des envois Clean Mail, Contract Letters et Direct Mail distribués dans nos centres (Hyper) Masspost. L'entité DynaGroup néerlandaise offre en outre un service de compensation à ses clients Dynafix et à tous les clients de Pieter Pot, un détaillant en alimentation qui vise le zéro déchet et des livraisons neutres en carbone.

En 2022, bpost a investi dans le projet Ghana Cookstove, certifié Gold Standard. En fournissant des cuisinières efficaces qui nécessitent jusqu'à 50% de bois et de charbon de bois en moins au plus grand nombre possible de Ghanéens, nous contribuons à réduire les émissions et à préserver les forêts du Ghana. [Plus d'infos sur ce projet.](#)



## Achats durables

### Résumé des performances

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de Conduite des fournisseurs	%	35	34	49
Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont la RSE a été évaluée par Ecovadis	%	39	57	65
Part de fournisseurs de rang 1 poursuivant des objectifs approuvés par l'initiative SBTi <sup>(1)</sup>	%	-	-	15

(1) Nouvelle métrique

En 2022, le département des achats de bpost a réalisé d'importants progrès dans l'adaptation de ses politiques, de ses processus et de son approche des achats en vue d'une responsabilité et d'une durabilité accrues. Comme illustré par le tableau ci-dessus, la mise en œuvre du "programme d'achats durables" a exercé un réel impact sur l'augmentation d'indicateurs tels que la "Part de fournisseurs de rang 1 couverte par le Code de Conduite des fournisseurs" et la "Part des achats effectués auprès de fournisseurs de rang 1 importants dont les activités ESG ont été évaluées par Ecovadis".

## Initiatives clés de 2022

### Programme d'approvisionnement durable

Les achats jouent un rôle essentiel pour la réalisation des ambitions, de la stratégie et de la feuille de route ESG de bpostgroup. C'est ainsi qu'en 2022, le groupe a lancé son programme d'achats durables afin d'assurer une harmonie optimale avec ses politiques, ses processus et son approche de l'approvisionnement dans ce domaine.

Le programme se décline à deux niveaux : premièrement, l'interaction avec les fournisseurs et les chaînes d'approvisionnement ; deuxièmement, la recherche de solutions durables pour bpostgroup.



### Chaîne d'approvisionnement durable

La promotion de la durabilité tout au long de notre chaîne d'approvisionnement est essentielle pour apporter une valeur ajoutée à bpostgroup. Et pour y parvenir, nous devons établir des relations solides avec nos principaux fournisseurs.

Nous voulons travailler avec des fournisseurs qui adoptent des pratiques saines et durables dans les environnements et les communautés où nous déployons conjointement nos activités. Notre Code de Conduite Fournisseur guide nos partenaires dans la gestion appropriée des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Évalués et actualisés en 2022, les ambitions et objectifs renouvelés de bpost pour la chaîne d'approvisionnement - à savoir une réduction de 14% des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 par rapport à 2019 - y ont été ajoutés. Le Code s'attache spécifiquement à comprendre et réduire ces émissions de carbone. Voilà pourquoi les principaux fournisseurs liés par de nouveaux contrats doivent rendre compte de leur empreinte carbone et s'engager à réduire leurs émissions.

Nous avons également instauré de nouveaux processus et outils afin de pouvoir intégrer le Code dans nos méthodes de travail. Dans la foulée, bpost n'entretient plus de relations commerciales avec des tiers qui ne respectent pas pleinement ces principes. Cette règle est stipulée dans nos documents d'appel d'offres et dans les conditions générales du contrat.

### Rechercher des solutions durables

bpostgroup est déterminé à se procurer des produits et solutions durables. Cela signifie que les exigences minimales du Code de Conduite des fournisseurs sont imposées et adaptées à tout projet d'approvisionnement spécifique. Il est essentiel de comprendre les solutions des fournisseurs et la manière dont les principes ESG peuvent faire partie intégrante de la conception, de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie d'un produit ou d'un service, et cette nécessité se reflète dans le processus d'appel d'offres.

## 6.2 Réutilisation et recyclage des emballages dans le cadre d'une économie circulaire

### Avancées dans la réalisation de nos objectifs

AMBITION	OBJECTIF 2030	AVANCÉES DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EN 2022	RÉALISATIONS 2022	REGARD PORTÉ VERS L'AVENIR
Offrir une solution durable pour la chaîne de valeur propre à l'e-commerce grâce à des emballages recyclables et réutilisables	Proposer des emballages bpost recyclables à 100% et composés d'au moins 70% de matériaux recyclés, d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>86,3% d'emballages recyclables</li> <li>80,9% de contenu recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Active Ants est parvenue à réduire la taille de ses emballages et à éliminer le fardage grâce à une machine d'emballage qui ajuste la taille de la boîte Projet pilote Hipli avec des emballages réutilisables (jusqu'à 100 fois)</li> <li>Premières étapes vers un contenu recyclé plus élevé dans les emballages pour nos consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement de la solution d'emballages réutilisables dans le cadre du projet Hipli</li> <li>Continuer à expérimenter et à ajouter des solutions d'emballage réutilisables</li> </ul>

## Sustainable Packaging

### Performance Summary

INDICATEUR	UNITÉ	2019 (BASE)	2021	2022
Proportion d'emballages recyclables ou réutilisables vendus <sup>(1)</sup>	%	-	-	86,3
Proportion de contenu recyclé dans les emballages vendus <sup>(1)</sup>	%	-	-	80,9
Part de déchets recyclés	%	87	81	88

(1) Nouvelle métrique

Chez bpostgroup, nous sommes conscients des ressources que nous utilisons et des déchets que nous produisons. Voilà pourquoi nous gérons nos flux de déchets de manière responsable. Par rapport à 2021, nous constatons une proportion élevée de > 85% de déchets recyclés. Sur tous nos sites, nous trions les déchets selon différents flux et nous travaillons avec un partenaire agréé pour le recyclage (papier, cartons pour boissons, bouteilles en plastique, métal) ou l'élimination avec valorisation énergétique. En Belgique, 100% des déchets de plastique, papier et carton sont recyclés et 100% de nos déchets non triés sont incinérés à des fins de valorisation énergétique. Notre but est d'atteindre les mêmes objectifs sur tous les sites du groupe.

En 2022, nous avons ajouté deux nouveaux indicateurs pour les emballages durables : la proportion d'emballages recyclables ou réutilisables vendus et la proportion de contenu recyclé dans les emballages vendus. Les bureaux de poste de bpost vendent des emballages tels que des enveloppes à bulles, des boîtes cadeaux, des boîtes standard et des Fashion Bags. En 2021, nous avons lancé le premier Fashion Bag entièrement recyclé et recyclable, et en 2022, nous sommes parvenus à trouver une solution avec notre fournisseur pour que tous les emballages vendus sur notre site web et dans nos bureaux de poste soient 100% recyclables et fabriqués à partir de fibres proche de 100% recyclées. Toutes nos boîtes sont en outre réutilisables après leur envoi. Grâce à ces initiatives, nous avons déjà atteint l'objectif que nous avons fixé pour 2025.

## Initiatives clés de 2022

### Trois collaborations durables sur le pas de la porte

La première collaboration a démarré sous la forme d'un projet pilote dans 8 municipalités, mais avec un tel succès que bpost l'a étendue à l'ensemble de la Belgique fin 2022. Les citoyens peuvent désormais remettre un colis, à envoyer ou renvoyer, au facteur lorsqu'il vient livrer un autre colis. Les utilisateurs ont fait part de leur satisfaction, soulignant particulièrement la commodité et la durabilité de l'initiative mais aussi le contact plus personnel avec les facteurs.

Dans une deuxième collaboration, bpost s'est associée à Nespresso, une autre entreprise soucieuse de l'impact environnemental de ses activités. Les amateurs de café peuvent remettre leurs capsules usagées dans un sac de recyclage vert fourni par Nespresso aux facteurs de bpost ou les déposer dans un bureau de poste proche de chez eux.

Et enfin, bpost et Recupel se sont associées pour que les citoyens puissent remettre leurs petits appareils électriques - du sèche-cheveux à l'ordinateur portable - à recycler aux facteurs lorsqu'ils viennent livrer un colis. Recupel fournit les sacs de recyclage et les étiquettes aux utilisateurs qui en font la demande. Ce projet pilote durable se poursuivra au moins jusqu'à la fin du mois de février 2023.

### Hipli : des colis réutilisables 100 fois

En 2022, bpost a lancé un projet pilote innovant et durable avec Hipli. Les sacs postaux réutilisables de cette société française ont été testés en partenariat avec Torfs, A.S. Adventure et Juttu. Après la livraison, les clients pouvaient déposer les sacs vides dans une boîte aux lettres rouge de bpost. bpost regroupait ensuite ces sacs pour les envoyer en ballot vers un atelier protégé belge en vue de leur nettoyage et de leur reconditionnement. Le projet pilote, couronné de succès, a débouché sur une offre commerciale pour les boutiques en ligne et autres fournisseurs d'emballages intéressés (Re-Zip...). Nous avons l'ambition d'étendre ce projet, raison pour laquelle un deuxième projet pilote sera mis en place en 2023 afin de tester les retours d'emballages réutilisables via notre réseau de vente au détail pour les emballages vides et retours de colis de plus gros format. Ce projet a reçu le prix de l'innovation de l'année en matière d'emballage ("Packaging innovation of the year") lors des Parcel and Postal Technology Awards de Francfort.

### La robotique pour optimiser l'emballage durable

Active Ants, filiale de bpostgroup, agrandit son premier centre belge de fulfilment à Willebroek. Dans ce site, l'entreposage, l'enlèvement des commandes, l'emballage et le tri sont entièrement automatisés. Outre de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs, cette robotisation permet de réduire l'impact écologique de l'activité. En effet, les différentes machines d'emballage adaptent les boîtes aux dimensions de la marchandise, les pèsent et y apposent une étiquette d'envoi. Il n'est donc plus nécessaire d'ajouter de matériau de remplissage pour combler le vide dans les paquets. Le stockage est également optimisé, vu que les robots entreposent en moyenne six fois plus de volume par mètre carré et réutilisent leur propre énergie, réduisant ainsi drastiquement la consommation énergétique du complexe.





### Accroissement du contenu recyclé dans les emballages

Dans le but de soutenir l'un des plus gros clients de Radial, une société de cosmétiques exploitant un portefeuille de marques haut de gamme, nous nous sommes approvisionnés en carton ondulé intégrant davantage de contenu recyclé. Le contenu recyclé du carton ondulé standard est relativement limité (30-70%). Nous avons fait passer les deux plus gros expéditeurs desservant ce client au carton ondulé 100% recyclé, et nous nous sommes procuré des matériaux certifiés FSC pour des marques spécifiquement ciblées dans le portefeuille du client.

Dans le cadre d'une avancée décisive, Radial US a éliminé les matériaux non recyclables après avoir étudié d'autres possibilités de matériaux à teneur recyclée et/ou recyclable plus élevée pour les sacs postaux destinés à la société de cosmétiques. Un sac postal en papier recyclable via le tri sélectif a été choisi par le client et déployé avant notre période de pointe en fin d'année. Résultat, quelque 1.292 kilogrammes de matériaux ont été détournés du flux de déchets durant la seule période de pointe.



### Partenariat entre Dynalogic et Pieter Pot

Dynalogic a gagné un nouveau client au Benelux : Pieter Pot, une société effectuant des livraisons quotidiennes de produits alimentaires dans des bocaux en verre réutilisables. Les services à valeur ajoutée de Dynalogic garantissent l'exécution et l'enregistrement corrects des livraisons. Dynalogic a pour objectif de rendre toutes les expéditions neutres en carbone et compense donc toutes les émissions de CO<sub>2</sub> produites lors du dernier kilomètre de livraison.

### Une meilleure gestion des déchets grâce à Greenwaste

DynaGroup a entamé une collaboration avec Greenwaste afin d'étudier plus avant la meilleure façon de traiter les flux de déchets actuels. L'objectif était de déterminer dans quelles circonstances on peut choisir et optimiser la réutilisation ou le recyclage plutôt que la mise en décharge. Cette initiative nous aide à améliorer la gestion de nos déchets.

### Les Petits Riens

Dans le cadre de sa certification ISO 14001, bpost a mis en place un projet durable avec l'association caritative "Les Petits Riens" dans son centre de tri NBX (Bruxelles). L'année dernière, bpost a envoyé près de 90.000 kg de marchandises non réclamées aux Petits Riens pour les personnes qu'elle aide. Le projet consiste à remplacer les cartons de livraison par des palettes bbox réutilisables. Chaque palette bbox peut contenir jusqu'à 100 kg, ce qui permet d'économiser jusqu'à 900 kg de carton. Pour bpost, cette initiative entraîne un impact social, environnemental et économique. Pour "Les Petits Riens", bpost joue un rôle important dans la livraison des dons à près de 1.500 personnes dans le besoin.

## 6.3 Taxonomie de l'UE

### 6.3.1 Introduction

Cette section rend compte des indicateurs clés de performance requis par le règlement UE 2020/852<sup>3</sup> et les Actes délégués<sup>4</sup> y relatifs (le Règlement Taxonomie de l'UE). La Taxonomie de l'UE a été adoptée par la Commission européenne pour soutenir l'objectif d'orienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. Il est essentiel d'atteindre cet objectif pour réaliser l'ambition de l'Union européenne (UE) de devenir neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

3 Règlement UE 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020.

4 L'Acte délégué relatif au volet climatique (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021) et l'Acte délégué "Disclosure" (Règlement délégué de la Commission (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021).

La Taxonomie de l'UE est un système de classification qui définit quelles activités économiques peuvent être considérées comme écologiquement durables. Une activité écologiquement durable est une activité qui :

- est incluse dans l'Acte délégué sur le climat de la Taxonomie de l'UE, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une "activité éligible" (détaillé dans la section 6.2) ;
- répond aux critères de Sélection Technique préalable pour prouver une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux (détaillé dans la section 6.3.1) ;
- ne porte pas atteinte de manière significative à l'un des autres objectifs environnementaux (détaillé dans la section 6.3.2) ;
- est conforme aux garanties sociales minimales<sup>5</sup>, liées principalement à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, à la fiscalité et à la concurrence loyale (détaillé dans la section 6.3.3).

Une activité durable sur le plan environnemental, également appelée activité "alignée", est considérée comme apportant une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE :

- atténuation des changements climatiques ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et maîtrise de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En tant qu'entreprise proposant des services logistiques et postaux, nous nous efforçons de réduire notre impact sur l'environnement à plusieurs niveaux. Nous renvoyons au chapitre 6 Valeur environnementale du présent rapport pour informer nos parties prenantes de l'état d'avancement de notre démarche en matière de développement durable. Dans ce chapitre, nous examinons notre contribution à travers le prisme de la taxonomie de l'UE, qui constitue une nouvelle législation, introduite progressivement sur plusieurs années et pour laquelle il n'existe pas encore d'interprétation commune de la législation dans le secteur. bpostgroup a choisi d'appliquer une approche prudente pour évaluer l'éligibilité et l'alignement.

Pour l'exercice financier 2022, bpostgroup est tenu de déclarer sa contribution, en termes d'activités "éligibles" et "alignées", pour deux des six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Dans les prochaines années, bpostgroup devra également rendre compte de sa contribution aux quatre autres objectifs environnementaux<sup>6</sup>.

L'éligibilité et l'alignement de la Taxonomie de l'UE doivent être rapportés en termes financiers, en tant que pourcentages du revenu total d'une entreprise, des ajouts de dépenses en capital et des charges d'exploitation (détaillé dans la section 6.4).

## 6.3.2 Procédure d'évaluation de l'éligibilité à la Taxonomie de l'UE de bpostgroup

Une "activité économique éligible" est une activité décrite dans la Taxonomie de l'UE. Il ne s'agit pas nécessairement d'une activité durable mais d'une activité qui peut être considérée comme durable du point de vue de l'environnement (c'est-à-dire "alignée") si elle répond en outre à des critères supplémentaires (voir section 4.3) définis dans les Actes délégués correspondants.

L'évaluation de nos activités éligibles au titre de la Taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- Recherche d'une activité correspondante basée sur le code NACE principal de bpostgroup (H53.10 - Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel). Il s'agit de l'activité 6.6 Transport routier de fret
- Examen de la description des activités de Taxonomie faisant référence à un code NACE de bpostgroup<sup>7</sup>.
- Nouveau passage au crible de nos activités en vue de les faire correspondre à d'autres activités décrites dans la Taxonomie de l'UE (autre l'activité 6.6 mentionnée ci-dessus).
- Le résultat de ce second screening nous a permis d'identifier les activités éligibles supplémentaires suivantes exercées par bpostgroup :
  - 6.4 Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
  - 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
  - 6.15 Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone. Nous avons considéré tous nos centres de tri dans l'UE comme faisant partie de l'infrastructure de transbordement incluse dans la description fournie par la Taxonomie de l'UE.

L'analyse d'éligibilité a été réalisée en impliquant et en collaborant avec chacune des business units concernées, ainsi que les Corporate et les Support Units qui ont réalisé l'exercice détaillé ci-dessus.

<sup>5</sup> Les garanties minimales seront des procédures mises en œuvre par une société qui exerce une activité économique visant à assurer l'alignement avec les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

<sup>6</sup> Les critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux devraient être officiellement approuvés d'ici fin 2023.

<sup>7</sup> La Taxonomie de l'UE comprend une référence aux codes NACE (révision 2) pour chaque activité. Toutefois, ces références ne sont qu'indicatives et ne prévalent pas sur la définition spécifique fournie dans le texte de l'Acte délégué sur le Climat.

À ce stade, la Société considère que, conformément au reporting de 2021, E-Logistics North America et une grande partie des activités d'E-Logistics Eurasia ne se situent pas dans le périmètre explicite de la taxonomie de l'UE. Par conséquent, en adoptant une approche prudente, bpost considère les activités de tous nos centres de fulfilment de l'e-commerce comme non éligibles. Toutefois, l'UE ne donne guère d'indications quant à l'interprétation de ce qui est inclus ou exclu dans une activité spécifique. Cette analyse a été faite sur la base de nos meilleurs efforts d'interprétation, tout en maintenant l'approche prudente susmentionnée.

### 6.3.3 Processus d'évaluation de l'alignement à la Taxonomie européenne de bpostgroup

Une "activité économique alignée" est une activité qui est éligible à la Taxonomie et qui, en outre, répond aux critères de Sélection Technique préalable pour prouver une Contribution Substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE, ainsi qu'aux critères "ne porte pas atteinte de manière significative" pour cette activité et aux garanties sociales minimales. Une telle activité économique est considérée comme écologiquement durable ("alignée").

L'évaluation de nos activités afin de déterminer si elles sont alignées sur la Taxonomie de l'UE a comporté les étapes suivantes :

- a. Pour chaque activité éligible, analyser si les critères de Contribution Substantielle applicables à cette activité sont également remplis.
- b. Pour chaque activité éligible, analyser si les critères "ne porte pas atteinte de manière significative" pour cette activité éligible sont également remplis.
- c. Pour chaque activité éligible, analyser si bpostgroup dans son ensemble respecte les garanties sociales minimales.

#### a) Critères de Sélection technique préalable de la Contribution substantielle

Les critères de Sélection Technique préalable qui doivent être appliqués pour déterminer si une activité éligible apporte une contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie sont différents pour chaque activité définie par la Taxonomie. Il est donc nécessaire d'examiner séparément les différentes activités de bpostgroup éligibles à la Taxonomie, telles qu'elles sont regroupées dans la Taxonomie.

#### Services de livraison locaux

Une part importante des services de distribution postale de bpostgroup est effectuée à vélo (électrique) et/ou vélo cargo et est considérée comme éligible à la Taxonomie dans le cadre de l'activité taxonomique 6.4 "Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Comme ces activités sont intrinsèquement "vertes", les critères de contribution substantielle sont simples : l'activité doit faire appel à des dispositifs de mobilité personnelle sans émission alimentés par l'utilisateur, une batterie ou une combinaison des deux, et les dispositifs de mobilité doivent être légalement autorisés à circuler sur les mêmes infrastructures que les vélos ou les piétons. Les activités de bpostgroup identifiées comme éligibles répondent à ces critères de Sélection Technique préalable.

#### Services de livraison à moyenne portée

Pour les distances plus longues et les colis plus volumineux, bpostgroup utilise une flotte de véhicules commerciaux légers qui est en train de passer du moteur à combustion interne à l'énergie électrique. Éligibles dans le cadre de l'activité taxonomique 6.5 "Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)", ces services de livraison sont soumis à un critère de Sélection Technique préalable pour les émissions des véhicules : les véhicules légers destinés au transport de marchandises (catégorie de véhicule N1) ne doivent pas émettre plus de 50 g de CO<sub>2</sub>/km. Les services de livraison effectués avec les camionnettes de livraison électriques de bpostgroup répondent à cette exigence.

#### Transport en vrac du courrier et des colis

Pour le transport en vrac du courrier et des colis sur de plus longues distances, bpostgroup utilise une flotte moderne de camions conventionnels et de semi-remorques, qui est éligible à l'activité taxonomique 6.6 "Transport routier de fret (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Toutefois, les critères de Sélection Technique préalable sont stricts : les véhicules utilitaires lourds (camions/poids lourds et semi-remorques relevant des catégories de véhicules M1 et N1) doivent soit être zéro émission, soit être considérés comme des "véhicules utilitaires lourds à faibles émissions"<sup>8</sup> dont les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> sont inférieures à la moitié des émissions de référence de CO<sub>2</sub> de tous les véhicules de leur sous-groupe. Étant donné que le transport en vrac de bpostgroup utilise des véhicules conventionnels qui produisent des émissions pouvant être considérées comme moyennes pour leur sous-groupe de véhicules, ces activités éligibles ne répondent actuellement pas à l'exigence d'émissions fixée.

#### Infrastructure de support

Tous les services de livraison de bpostgroup dépendent d'un réseau de centres de tri et de distribution, qui s'efforcent de respecter les normes environnementales les plus récentes. Les activités liées à la distribution du courrier et des colis (à l'exclusion de l'e-commerce) sont considérées comme éligibles du point de vue de la Taxonomie dans le cadre de l'activité 6.15 "Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone (contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique)". Les

<sup>8</sup> Tel que défini à l'article 3, point (12), du règlement (UE) 2019/1242 du 20 juin 2019.

critères de Sélection Technique préalable précisent que les infrastructures et les installations doivent être dédiées au transbordement de marchandises entre les modes : infrastructures et superstructures terminales pour le chargement, le déchargement et le transbordement des marchandises. En outre, l'infrastructure ne doit pas être consacrée au transport ou au stockage de combustibles fossiles. Les activités de bpostgroup identifiées comme éligibles répondent à ces critères de Sélection Technique préalable.

### **b) Critères de Sélection technique préalable “ne porte pas atteinte de manière significative”**

Pour pouvoir bénéficier de l'alignement, les activités éligibles à la Taxonomie ne doivent pas non plus nuire de manière significative à l'un des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE. Bien qu'il y ait un chevauchement important, les critères spécifiques “ne porte pas atteinte de manière significative” peuvent différer selon l'activité définie par la Taxonomie.

#### **Toutes les activités éligibles à la Taxonomie**

Dans le cadre des critères “ne porte pas atteinte de manière significative”, tous les services de livraison bpostgroup éligibles à la Taxonomie et les infrastructures de support doivent faire l'objet d'une évaluation solide de la vulnérabilité et des risques climatiques. De même, pour toutes les activités éligibles, des mesures doivent être mises en place pour réduire les déchets pendant l'utilisation et en fin de vie, conformément à la transition vers une économie circulaire. Vous trouverez plus d'informations sur l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques menée par bpostgroup dans le chapitre Gouvernance ([gestion des risques](#)).

#### **Activités utilisant des véhicules de transport**

Pour prévenir la pollution, les pneus utilisés sur les utilitaires légers (camionnettes), les poids lourds et les semi-remorques doivent être conformes à la classe la plus élevée (classe A) des exigences en matière de bruit de roulement externe, et doivent être conformes à l'une des deux classes les plus élevées (classe A ou B) pour l'efficacité énergétique (résistance au roulement). De plus, en s'appuyant sur les exigences “ne porte pas atteinte de manière significative” de l'économie circulaire, les camionnettes de livraison légères et les véhicules de transport en vrac de bpostgroup doivent être réutilisables ou recyclables à un minimum de 85% en poids, et réutilisables ou récupérables à un minimum de 95% en poids pour pouvoir bénéficier de l'alignement taxonomique. Bien que bpost ait investi au fil des ans dans des camionnettes électriques, l'interprétation rigoureuse des critères “ne porte pas atteinte de manière significative” par bpost fait que plus ou moins 7% seulement de ces investissements seront alignés.

#### **Infrastructure de support**

Des exigences supplémentaires “ne porte pas atteinte de manière significative” s'appliquent aux infrastructures de support (centres de tri et de distribution). Les risques de dégradation de l'environnement liés à la préservation de la qualité de l'eau et à la prévention du stress hydrique sont identifiés et traités. Au moins 70% (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition non dangereux générés sur les sites de construction sont préparés en vue d'une réutilisation, d'un recyclage et d'une autre récupération des matériaux, et le cas échéant, le Protocole européen de traitement des déchets de construction et de démolition est respecté. Le cas échéant, le bruit et les vibrations résultant de l'utilisation de l'infrastructure sont atténués et, pendant les travaux de construction ou d'entretien, des mesures sont prises pour réduire le bruit, la poussière et les émissions polluantes. Une étude d'impacts environnementaux ou un examen préalable a été réalisé, et là où une étude d'impact a été effectuée, les mesures d'atténuation et de compensation requises pour protéger l'environnement sont mises en œuvre. Pour les sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, une évaluation appropriée, le cas échéant, a été réalisée et toutes les mesures d'atténuation nécessaires sont mises en œuvre.

Beaucoup d'activités de bpostgroup éligibles à la Taxonomie qui répondent aux critères de l'examen technique préalable répondent également à tous les critères applicables “ne porte pas atteinte de manière significative”. Exception faite des services de livraison à moyenne distance de bpostgroup, qui utilisent des camionnettes de livraison électriques ne satisfaisant pas entièrement aux critères, car seuls 7% des camionnettes répondent aux exigences strictes concernant les pneus utilisés. En outre, toutes les activités exécutées par des sous-traitants (qu'il s'agisse d'opérateurs postaux à l'étranger ou d'autres tiers) ont été considérées comme non alignées, étant donné que bpost n'a aucune vue sur leur alignement.

### **c) Respect des garanties minimales**

Pour se conformer aux garanties minimales telles qu'elles sont définies dans la Taxonomie de l'UE, une entreprise doit mettre en œuvre des procédures garantissant son alignement avec les normes internationales suivantes (veuillez vous référer à la note de bas de page 3) :

- les Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ;
- les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

En plus des procédures déjà établies, bpostgroup a continué à introduire progressivement des mesures concernant les thèmes de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, de la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, de la fiscalité et de la concurrence loyale. Ces mesures sont considérées comme fournissant un niveau d'assurance suffisant pour conclure à la conformité de bpostgroup avec les Garanties Minimales.

Pour plus d'informations, voir le Chapitre Déclaration de Gouvernance d'Entreprise du rapport annuel 2022 de bpostgroup, et la [Politique des droits humains](#).

## 6.4 KPI de la Taxonomie de l'UE

### 6.4.1 Chiffre d'affaires

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	CAPEX ABSOLUES MILLIONS EUR	PART DE CAPEX %	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH - DOES NOT SIGNIFICANTLY HARM)											
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES %	ÉCONOMIE CIRCULAIRE %	POLLUTION %	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES %	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES OUI/N	ÉCONOMIE CIRCULAIRE OUI/N	POLLUTION OUI/N	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES OUI/N	GARANTIES MINIMALES OUI/N	PART DES CAPEX ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N %	PART DES CAPEX ALIGNÉE SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N-1 %	CATÉGORIE (ACTIVITÉ HABILITANTE OU) E	CATÉGORIE (ACTIVITÉ TRANSITOIRE) T	
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																					
<b>A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)</b>																					
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	18.2	0,4%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	s.o.	s.o.	Oui	0,4%	s.o.		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	8.8	0,2%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	Oui	s.o.	Oui	0,2%	s.o.		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	714.5	16,2%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	16,2%	s.o.	E	
<b>TURNOVER OF ENVIRONMENTAL SUSTAINABLE ACTIVITIES (TAXONOMY-ALIGNED (A.1))</b>		<b>741.4</b>	<b>16,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>								<b>16,9%</b>	<b>S.O.</b>		
<b>A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)</b>																					
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	1,004.1	22,8%																		
Transport routier de fret	6.6	200.4	4,6%																		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE) (A.2)</b>		<b>1,204.5</b>	<b>27,4%</b>																		
<b>TOTAL (A.1 + A.2)</b>		<b>1,945.9</b>	<b>44,3%</b>																		
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																					
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B))		2,451.6	55,7%																		
<b>TOTAL (A + B)</b>		<b>4,397.5</b>	<b>100,0%</b>																		

### Numérateur

Le numérateur comprend les recettes nettes éligibles et alignées liées aux activités économiques énumérées ci-dessous :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

Dans cette liste, seule l'activité 6.15 pourrait être considérée comme habilitante, au sens de l'Article 10, (1), point i), du Règlement (UE) 2020/852.

Nous avons évité le double comptage en suivant notre processus d'information financière ; chaque unité a fourni les informations séparément, sur la base de la classification des activités. Les revenus nets totaux ont ensuite été agrégés et validés par l'équipe de consolidation financière.

Conformément à notre analyse d'éligibilité, le numérateur n'inclut pas les revenus des activités des centres de fulfillment de l'e-commerce (E-Logistics North America et une grande partie du chiffre d'affaires d'E-Logistics Eurasia), donc une grande partie de notre chiffre d'affaires a été exclue pour l'éligibilité et l'alignement sur la base de l'interprétation par bpost de la législation européenne.

## Dénominateur

Le dénominateur est le chiffre d'affaires net total de l'exercice 2022, tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

### 6.4.2 Dépenses en capital

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	CAPEX ABSOLUES MILLIONS EUR	PART DE CAPEX %	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH - DOES NOT SIGNIFICANTLY HARM)						PART DES CAPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N	PART DES CAPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N-1	CATÉGORIE (ACTIVITÉ HABILITANTE OU)	CATÉGORIE (ACTIVITÉ TRANSITOIRE)
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE %	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES %	ÉCONOMIE CIRCULAIRE %	POLLUTION %	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES %	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OUI/N	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES OUI/N	ÉCONOMIE CIRCULAIRE OUI/N	POLLUTION OUI/N	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES OUI/N				
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
<b>A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)</b>																			
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	2.3	0.7%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	s.o.	s.o.	Oui	0.7%	s.o.	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0.2	0.1%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	Oui	s.o.	Oui	0.1%	s.o.	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	22.2	6.7%	100,0%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6.7%	s.o.	E
<b>CAPEX DES ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.1))</b>		<b>24.8</b>	<b>7.5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>								<b>7.5%</b>	<b>S.O.</b>	
<b>A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)</b>																			
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	26.9	8.2%																
Transport routier de fret	6.6	9.9	3.0%																
<b>CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ACTIVITÉS NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.2))</b>		<b>36.8</b>	<b>11.2%</b>																
<b>TOTAL (A.1 + A.2)</b>		<b>61.6</b>	<b>18.7%</b>																
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)		268.0	81.3%																
<b>TOTAL (A + B)</b>		<b>329.7</b>	<b>100,0%</b>																

## Numérateur

Le numérateur inclut : (i) les dépenses en capital et les ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux activités éligibles à la Taxinomie énumérées à la section 4.3 ci-dessus et (ii) les dépenses en capital les ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles et alignées à la Taxinomie, conformément à la section 1.1.2.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure. Le total des dépenses en capital éligible à la Taxinomie de l'UE est principalement calculé à partir des activités économiques suivantes :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

## Dénominateur

Le dénominateur est constitué des dépenses en capital totales de bpostgroup (investissements réalisés au cours de l'exercice 2022) et des ajouts d'actifs au titre du droit d'utilisation, tels qu'ils apparaissent dans le compte de résultat consolidé inclus dans les états financiers consolidés.

### 6.4.3 Charges d'exploitation

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	CODE	OPEX ABSOLUES MILLIONS EUR	PART DE OPEX %	CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE						CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT (DNSH - DOES NOT SIGNIFICANTLY HARM)										
				ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	POLLUTION	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	ÉCONOMIE CIRCULAIRE	POLLUTION	BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	GARANTIES MINIMALES	PART DES OPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N	PART DES OPEX ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE, ANNÉE N-1	CATÉGORIE (ACTIVITÉ HABILITANTE OU)	CATÉGORIE (ACTIVITÉ TRANSITOIRE)
				%	%	%	%	%	%	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	OUI/N	%	%	E	T
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
<b>A.1 ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)</b>																				
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	1.1	0,5%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	s.o.	s.o.	Oui	0,5%	s.o.		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	0.3	0.2%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	s.o.	Oui	s.o.	Oui	Oui	s.o.	Oui	0.2%	s.o.		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	6.15	1.1	0.5%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	n.a	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	0.5%	s.o.	E	
<b>OPEX DES ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE (A.1))</b>		<b>2.5</b>	<b>1.2%</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>								<b>1.2%</b>	<b>S.O.</b>		
<b>A.2 ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE)</b>																				
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique	6.4	0.0	0,0%																	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	6.5	37.7	18.4%																	
Transport routier de fret	6.6	1.4	0.7%																	
<b>OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ACTIVITÉS NON ALIGNÉES SUR LA TAXINOMIE) (A.2)</b>		<b>39.0</b>	<b>19.1%</b>																	
<b>TOTAL (A.1 + A.2)</b>		<b>41.6</b>	<b>20.3%</b>																	
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE</b>																				
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)		163.2	79.7%																	
<b>TOTAL (A + B)</b>		<b>204.8</b>	<b>100,0%</b>																	

### Numérateur

Le numérateur inclut : (i) les charges d'exploitation liées aux activités éligibles et alignées à la Taxonomie énumérées à la section 4.3 ci-dessus et (ii) les charges d'exploitation liées aux dépenses relatives à d'autres activités économiques éligibles et alignées à la Taxonomie, conformément à la section 1.1.3.2 de l'Annexe I de l'Acte délégué Disclosure.

Il convient toutefois de noter que le concept de charges d'exploitation dans la Taxonomie de l'UE suit la définition limitée de la notion financière ordinaire des charges d'exploitation. Selon la section 1.1.3.1 de l'annexe I de l'Acte délégué Disclosure, les dépenses pouvant être

considérées comme faisant partie du KPI des charges d'exploitation sont les coûts directs non capitalisés émanant de la recherche et du développement, des mesures de rénovation des bâtiments, des contrats de location à court terme, de l'entretien et des réparations, et des autres dépenses journalières pour l'entretien des immobilisations corporelles.

Parmi ces concepts, bpost a pu identifier les locations à court terme et les dépenses d'entretien et de réparation (respectivement sous les comptes bpost "loyer et frais de location" et "entretien et réparations").

Le total des charges d'exploitation "limitées" éligibles à la Taxonomie et alignées sur celle-ci est principalement calculé sur la base des activités économiques suivantes qui répondent à la définition réduite susmentionnée :

- 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique
- 6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers
- 6.6. Transport routier de fret
- 6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone

#### **Dénominateur**

Le dénominateur est les charges d'exploitation pour l'exercice financier 2022 exclusivement : lié aux montants totaux de la catégorie "loyer et frais de location" et "entretien et réparations".